

Réf: Dossier 351389

Avis de constitution

SOCIETE « PERFECT YMAGE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU NON LOIN  
DU 40EME ARRONDISSEMENT LOT 212 ILOT 2416, Lot  
212, Ilot 2416

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/10/2024, et enregistrés au CEPICI le 09/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PERFECT YMAGE »

Objet : PHOTOGRAPHIE ET VIDEO, PRODUCTION  
AUDIOVISUELLE, EVENEMENTIEL, COMMUNICATION,  
PRESTATIONS DE SERVICES DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU NON LOIN  
DU 40EME ARRONDISSEMENT LOT 212 ILOT 2416, Lot  
212, Ilot 2416

Dirigeant(s) Mlle EBECYOU AKOUBA ANNE-YEMINA  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10470 du 14/10/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62834/GTCA/RC/2024 du 14/10/2024

